

M. le Maire
Mairie de Landiras
4, place du 11 novembre
33720 LANDIRAS

N.REF : BL/LH

Objet : mise à jour POS

Pièce-jointe : arrêté communautaire du 25/08/2017
Arrêté préfectoral du 06/01/2017
Carte servitudes d'utilité publique

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L.151-43 du code l'urbanisme, le document d'urbanisme de votre commune doit être mis à jour suite à l'arrêté préfectoral du 06/01/2017 portant institution des servitudes d'utilité publique pregnant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

La communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et Lestiac, Paillet, Rions tant désormais compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté portant mise à jour de votre document d'urbanisme.

Il vous appartient d'afficher cet arrêté pendant un mois et de procéder à la mise à jour du recueil des servitudes d'utilité publique annexé à votre document d'urbanisme avec les documents joints au présent courrier (arrêté communautaire et annexes). L'arrêté préfectoral instituant la SUP doit également être communiqué au service en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour votre commune.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Bernard MATEILLE